



14ème législature

Question N° : 91490	De M. Éric Alauzet (Écologiste - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 01/12/2015		

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation pénalisante faites aux infirmier(e)s anesthésistes. En effet, ces derniers bénéficient désormais d'une reconnaissance officielle de leur compétence au niveau master 2 après une formation complémentaire spécialisée de deux ans. La spécialité d'infirmier(e) anesthésique est la seule spécialité d'infirmier(e) concernée par ce type de cursus complémentaire long de deux ans. Cette formation, par son décret, apparente la pratique des infirmier(e)s anesthésistes à celle de « pratique avancée ». La « pratique avancée » constitue une évolution de la profession que le ministère a souhaitée en accordant une reconnaissance indiciaire aux infirmiers qui peuvent faire valoir une compétence spécifique reconnue au moyen d'un diplôme de formation en pratique avancée délivré par une université dans les domaines de la gérontologie, de la diabétologie et des parcours complexes de soins. Il serait donc tout à fait justifié que ces professionnels puissent bénéficier de la reconnaissance indiciaire correspondante. Un cycle de négociation entre le ministère et les représentants de la profession est en cours et doit rendre ses conclusions début 2016. Qui plus est, on semble assister à l'éviction progressive des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) des services mobiles d'urgence et réanimation (SMUR) par des infirmiers, alors que la médecine pré-hospitalière fait partie de leur formation et apporte donc une plus-value dans la prise en charge des patients en situation d'urgence. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin d'améliorer la situation des infirmier(e)s anesthésistes.